

COMMUNE D'URUFFE

INFORMATIONS MUNICIPALES



COMPTES-RENDUS DES DÉLIBÉRATIONS :

SÉANCES DU

- 27 Mars 2015
- 04 Mai 2015
- 29 Mai 2015

Toutes ces informations sont consultables sur notre site Internet.

OUVERTURES DU SECRÉTARIAT :

LUNDI DE 17H A 19H – MARDI DE 17H A 19H – JEUDI DE 10H A 11H – JEUDI DE 17H A 19H

Tél : 03-83-25-41-60

Mail : mairie@uruffe.fr

Site : www.uruffe.fr

• **Séance du 27 Mars à 20 h 30 :**

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- COMPTES ADMINISTRATIFS 2014
- AFFECTATION DU RÉSULTAT
- BUDGETS PRIMITIFS 2015
- VOTE DES TAXES
- ÉCOLE
- SUBVENTIONS
- LOCATIONS
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- Mr YUNG Christian donne pouvoir à M. GILLARD Patrick

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 27/03/2015, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 162.490,87 € (dont 90.000 € d'emprunt pour les travaux de changement des conduites en plomb dont les travaux sont en cours).

2- Cotes irrécouvrables :

Les sommes de 15,00 € et de 101,79 € étant irrécouvrables, le Conseil Municipal décide d'imputer ces recettes en dépenses au compte 6541. 180.782,74 €

VOTE DES TAXES LOCALES :

Après avoir étudié plusieurs possibilités, le Conseil Municipal adopte après vote :

contre l'augmentation des taxes : 4 voix
pour augmenter le taux des taxes : 7 voix
avec les taux suivants :

Taxe	Ancien Taux	Progre ssion	Nouveau Taux	Moyenne Départem ent
TH	11,40	0,40%	11,45	27,54
TFB	12,35	0,60%	12,42	18,20
TFNB	15,91	0,90%	16,05	26,23

COMPTES DE GESTION 2014 :

Après analyse et comparaison des documents communaux et administratifs, le Conseil Municipal accepte les Comptes de Gestion 2014 suivants présentés par la Trésorerie :

- Commune
- CCAS
- Budget annexe : Eau et assainissement dont les valeurs sont identiques au compte administratif de la Commune évoqué ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

1- Compte administratif Commune :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2014 présenté par Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth Janine, Adjointe.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

Recettes : 172.808,75 €
Report de l'exercice 2013 : 110.221,06 €
Résultat de fonctionnement : 102.247,07 €

Investissement :

Dépenses :	139.088,31 €
Recettes :	0 €
Restes à réaliser dépenses :	43.990,00 €
Restes à réaliser recettes :	50.236,00 €
Report de l'exercice 2013 :	52.852,50 €
Résultat d'investissement :	- 79.989,81 €
Soit un résultat d'exercice de :	22.257,26 €

Soit un total général de :

Dépenses :	319.871,05 €
Recettes :	172.808,75 €
Déficit :	-147.062,30 €

Le Compte Administratif est adopté par vote à l'unanimité des présents.

2- Compte administratif Eau et assainissement :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2014 présenté par Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth, Adjointe.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	20.429,26 €
Recettes :	51.349,68 €
Résultat de fonctionnement :	30.920,42 €

Investissement :

Dépenses :	2.353,80 €
Recettes :	98.554,40 €
Restes à réaliser en dépenses :	3.000 €
Résultat d'investissement :	93.200,60 €

Soit un total général de :

Dépenses :	22.783,06 €
Recettes :	149.904,08 €
Excédent :	127.121,02 €
(en cours : remplacement des conduites en plomb)	

Le Compte Administratif est adopté par vote à l'unanimité des présents.

AFFECTATION DU RÉSULTAT :1- Commune :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2014 à la section d'investissement du Budget Primitif 2015, soit - 86.235,81 € affectés en dépenses au compte 001.
- Une partie du résultat de fonctionnement 2014, pour un montant de 79.989,81 € à la section d'investissement, et l'autre partie de 22.257,26 € sera affectée en recettes de fonctionnement au compte 002.

2- Budget annexe eau et assainissement :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2014 à la section d'investissement du Budget Primitif 2015, soit 96.200,60 € affectés en recettes au compte 001.
- Intégralement le résultat de fonctionnement 2014 à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015, soit 30.920,42 € affectés en recettes au compte 001.

BUDGET PRIMITIF 2015 :1- Commune :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2015 présenté par le Maire et décide d'intégrer à ce budget les résultats 2014 tels qu'il en résulte du Compte Administratif 2014.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent au total à différents postes à 43.990,00 € en dépenses et 50.236,00 € en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la commune :

Fonctionnement :

Dépenses : 278.943,26 €
Recettes : 278.943,26 €

Investissement :

Dépenses : 278.454,81 €
Recettes : 278.454,81 €

Travaux budgétés : Le budget reprend les prévisions élaborées lors des derniers Conseils Municipaux, à savoir :

- Travaux en cours à finir :
 - Travaux en forêt
 - Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Travaux prévus :
 - Antenne communale
 - Porte entrée mairie
 - Diverses interventions sur l'Église (toiture du clocher et de la nef et pierres du bâtiment)
 - Reliures cadastre
 - Reliures état-civil

2- Budget annexe : Eau et assainissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget annexe Eau et assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses : 80.482,42 €
Recettes : 80.482,42 €

Investissement :

Dépenses : 160.614,00 €
Recettes : 160.614,00 €

Travaux budgétés : Le budget reprend les prévisions élaborées lors des derniers Conseils Municipaux, à savoir :

- Travaux en cours à finir :
 - Protection de la source
 - Réseaux d'eau potable et assainissement (diverses mises en conformité)

- Travaux prévus :
Changement des conduites en plomb

ÉCOLES:

1- Stages de remise à niveau 2014-2015 :

Le Conseil Municipal est informé des dates de stages de remise à niveau pour l'année 2015 définies par l'Inspection Académique.

2- Syndicat d'étude de faisabilité d'un pôle scolaire et périscolaire :

Suite à la création d'un syndicat d'étude de faisabilité d'un pôle scolaire et périscolaire pour les communes de Gibeaucix, Vannes-le-Châtel, Allamps et Uruffe, des délégués ont été désignés :

Délégués titulaires :

- Mme DELCROIX Elisabeth Janine
- Mr FAYS José

Délégués suppléants :

- Mme RIBON Jessica
- M. BICHET Cyril

Le Conseil municipal adopte les statuts établis par les 4 communes lors de la réunion du 2 Mars 2015.

3- Regroupement scolaire :

Une visite des terrains potentiels de construction du regroupement scolaire sur les communes d'Allamps, Vannes-le-Châtel et Uruffe a été effectuée.

4- Accueil des 2 ans :

Le Maire fait part de son courriel concernant l'accueil des 2 ans à l'école maternelle de Vannes-le-Châtel. Cette réponse souligne à nouveau la position des mairies, seules à pouvoir décider du règlement d'accueil scolaire, n'acceptant pas de fluctuations dans ce domaine (appoint quand le nombre d'élèves diminue et refus d'accueil quand le nombre d'élèves approche

la saturation).

SUBVENTIONS :

1- Dotation de solidarité 2015 :

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général afin d'obtenir une dotation de solidarité concernant les travaux entrepris dans différents domaines pour un montant de 5000 € et représentant une subvention accordée de 3500 € HT.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes de ce dossier.

2- Dotation d'investissement transitoire :

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général afin d'obtenir une dotation d'investissement transitoire concernant les travaux entrepris dans différents domaines représentant une subvention accordée de 3298,00 € HT.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes de ce dossier.

LOCATIONS :

Suite à la rénovation par les employés communaux de l'ancienne épicerie, le Conseil Municipal s'interroge quant à la mise en œuvre d'un règlement précis pour la location de cette salle.

Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Un chèque de caution de 200 € sera demandé pour toute location de la salle communale et sera défini lors d'un prochain conseil municipal pour la salle de l'ancienne épicerie.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Mme DELCROIX Janine informe l'Assemblée que des arbres (pommier, cerisier, pêcher, abricotier...) ont été plantés dans le Champs du Dédé. D'autres le seront une fois l'automne arrivé.

- M. le Maire informe le conseil du courrier de l'ARS nous annonçant que le dossier de protection de la source va être repris.

Cependant, il faudra un peu patienter car la personne chargée de gérer la démarche vient d'arriver dans l'administration et doit suivre des formations au cours de cette année.

- L'entreprise BEPG fait une étude de mise en sécurité des réseaux d'eau pour la communauté de communes de Colombey et du Sud Toulousain.

- Invitation à la remise de chèque de l'association « une rose un espoir » le 30 mai 2015 à 14h00 à la salle de l'Arsenal à Toul.

- Des travaux sont en cours dans la salle de l'ancien café par les employés communaux.

- Une chasse aux œufs organisée par le Foyer Rural des Canards d'Uruffe aura lieu le mercredi 8 avril 2015 dans la cour de l'école.

- Le radar pédagogique prêté par l'EPCI sera installé en septembre 2015.

- L'association LOANA pour laquelle la commune met à disposition l'ancien logement au dessus de la mairie va entreprendre un nettoyage et un rangement de l'appartement, avant de s'installer.

- L'assemblée générale de radio déclic aura lieu le 08/04/2015 à 18h00 à Villey-le-sec.

- La croix Blondel est en cours de rénovation par M. MARTIN Jean-Louis.

- Mme RIBON Jessica demande si l'opération plantation de fleurs au lotissement va être renouvelée. Les fleurs repoussant chaque année naturellement, aucune nouvelle plantation n'est prévue.

- Suite aux travaux de restauration des berges de l'Aroffe, l'entreprise pourrait stocker le bois à déchiqeter à côté du parking à camion à la Boule sous le pont.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 h 20 mn.

Séance du 04 Mai 2015 à 20h30 :

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- AFFECTATION DU RÉSULTAT
- BUDGETS PRIMITIFS 2015

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- Mr YUNG Christian
- Mr BRAND Aimé

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 04/05/2015, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 159.159,07 € (dont 90.000 € d'emprunt pour les travaux de changement des conduites en plomb dont les travaux sont en cours).

AFFECTATION DU RÉSULTAT : Annule et remplace les délibérations du 27/03/2015 :

2- Commune :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2014 à la section d'investissement du Budget Primitif 2015, soit – 86.235,81 € affectés en dépenses au compte 001.

- Une partie du résultat de fonctionnement 2014, pour un montant de 91.479,81 € à la section d'investissement, et l'autre partie de 10.767,26 € sera affectée en recettes de fonctionnement au compte 002.

3- Budget annexe eau et assainissement :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2014 à la section d'investissement du Budget Primitif 2015, soit 96.200,60 € affectés en recettes au compte 001.

- Intégralement le résultat de fonctionnement 2014 à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015, soit 30.920,42 € affectés en recettes au compte 001.

BUDGET PRIMITIF 2015 : Annule et remplace les délibérations du 27/03/2015 :

1- Commune :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2015 présenté par le Maire et décide d'intégrer à ce budget les résultats 2014 tels qu'il en résulte du Compte Administratif 2014.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent au total à différents postes à 55.490,00 € en dépenses et 50.236,00 € en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la commune :

Fonctionnement :

Dépenses :	267.688,19 €
Recettes :	267.688,19 €

Investissement :

Dépenses :	270.954,81 €
Recettes :	270.954,82 €

3- Budget annexe : Eau et assainissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget annexe Eau et assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses :	96.893,62 €
Recettes :	96.893,62 €

Investissement :

Dépenses :	177.025,20 €
Recettes :	177.025,20 €

EPCI :**1- Aides habitat :**

Dans le cadre de la Charte de Territoire intercommunale, il est proposé de poursuivre les dispositifs d'aides à la rénovation des façades et toitures, dans une optique qualitative et respectueuse du patrimoine. Parallèlement, il est proposé aux communes un règlement pour ces mêmes travaux (façades et toitures) visant à accompagner financièrement les habitants dont les plafonds de revenus entrent dans les limites fixées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Aussi, des subventions peuvent être attribuées dans le cadre de travaux d'isolation (uniquement pour les parois opaques).

Enfin, des subventions peuvent être attribuées pour des travaux d'amélioration des performances énergétique (changement de menuiserie, installation de nouveau système de chauffage, travaux d'isolation) ainsi que pour tous les travaux pris en charge par l'ANAH dans le cadre du programme « Habiter Mieux » (pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs éligibles).

Le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse des subventions habitat et précise les critères d'attribution :

- Respect de l'architecture traditionnelle: objectif qualitatif visant à conserver l'architecture traditionnelle. Il s'applique pour les travaux de ravalement de façades et réfection de toiture(s).

- Conditions de revenus: subventions destinées aux ménages les plus modestes. Les plafonds de revenus sont identiques à ceux appliqués par l'ANAH et réactualisés annuellement sur la base des plafonds de ressources « de base » appliqués en province. Ce critère s'applique pour les demandes « façades » et « toitures ».

- Performance énergétique: critère naturellement lié aux demandes de subvention pour l'isolation des parois

opaques. Les critères de performance sont définis suivant le type de surface isolée (murs, plafonds, toiture,...). Toute demande de subvention doit faire l'objet d'un entretien auprès du conseiller « espace info-énergie ».

- Précarité énergétique: Les travaux éligibles concernent le changement de menuiserie, l'installation de nouveau système de chauffage, les travaux d'isolation ainsi que l'ensemble des travaux pouvant être pris en charge par l'ANAH (pour les dossiers éligibles) dans le cadre du programme « Habiter Mieux », visant à améliorer la performance énergétique du logement.

- Lutte contre la vacance des immeubles dégradés: objectif de résorber les immeubles vacants et dégradés sur le territoire intercommunal dans le cadre du lancement de la 4^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Financement des opérations :

Pour tous les types de subventions le principe de parité de financement est maintenu, à savoir :

- 10% commune

- 10 % communauté de communes

Montant de la part communale :**FACADES**

- Façade (sous critères architecturaux) : **400 € de subvention communale.**

- Façade (sous conditions de revenus) : **400 € de subvention communale.**

TOITURES

- Toiture (sous critères architecturaux): **600 € de subvention communale.**

- Toiture (sous conditions de revenus): **600 € de subvention communale.**

ISOLATION

- Isolation des parois opaques : **500 € de subvention communale.**

PRÉCARITE ÉNERGÉTIQUE

- Amélioration des performances énergétique du logement : **pas de subvention communale.**

Le financement de ces opérations se fait dans un principe de parité entre la Communauté de Communes et le Conseil Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes des règlements (façades, toitures, isolation, précarité énergétique, vacance des immeubles dégradés) définissant les modalités d'attribution des aides « toiture », « façade », « isolation », « précarité énergétique » et « vacance des immeubles dégradés » tels qu'annexés à la présente délibération.

ACCEPTE les trois types de subventions (façade, toiture et isolation) pour l'année 2015.

ACCEPTE le taux de subventionnement minimum de la commune pour les actions « façades », « toiture », « isolation » :

- Subvention Façade (critères architecturaux) = participation de la commune du montant HT des travaux plafonnés à 4 000 €, soit une subvention communale de 400 € maximum.
- Subvention Façade (conditions de revenus) = participation de la commune du montant HT des travaux plafonnés à 4 000 €, soit une subvention communale de 400 € maximum.
- Subvention Toiture (critères architecturaux) = participation de la commune de 10 % à du montant HT des travaux plafonnés à 6 000 €, soit une subvention communale de 600 €
- Subvention Toiture (conditions de revenus) = participation de la commune de 10 % à du montant HT des travaux plafonnés à 6 000 €, soit une subvention communale de 600 €
- Subvention Isolation = participation de la commune de 10 % à du montant HT des

- travaux plafonnés à 5 000 €, soit une subvention communale de 500 €

S'ENGAGE à prévoir au budget 3.000 € pour l'action concernée.

La consommation des crédits ouverts se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes. L'Assemblée se réserve le droit d'aborder ce montant lors de décisions modificatives.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

2- Radars pédagogiques :

Le radar pédagogique prêté par l'EPCI sera installé du 02 septembre au 24 septembre 2015 dans le sens Vannes-le-Châtel/Gibeauville vers le 6 rue de la Chaussée.

TRAVAUX :

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- de l'intervention le 05 Mai 2015 de l'entreprise Assainissement Scarponais pour le curage annuel des égouts.
- de l'intervention le 05 Mai 2015 de l'entreprise Bouctot pour la sécurisation des pierres du clocher de l'Église menaçant de tomber.
- du devis de l'entreprise HMS 3D pour une pose d'un dispositif anti-pigeon sur l'église pour protéger le parvis d'un montant de 3.850,00 € H.T. (soit 4.620,00 € TTC).
- du devis de l'entreprise Habitat Assainissement Conseil pour réaliser des plans du réseau d'eau potable pour un montant de 4.050,00 € H.T. soit 4.860,00 € TTC).
- du devis de l'entreprise Mairiel :
toiture du clocher de l'Église : 56.064,00 € (soit 67.626,80 € TTC)
pan de toiture côté gauche : 48.876,55 € (soit 58.651,86 €)
pan de toiture côté droit : 36.430,73 € (soit 43.716,88 €)
Soit un montant total de 141.371,28 € H.T. (169.995,54 TTC).

Ce devis comprend le changement des lattes et des chevrons ainsi que le nettoyage des pierres et autres objets rémanents et l'arasage (étanchéité toiture/murs) de tout le pourtour de la nef.

- qu'une demande de plans géomètres du captage à été effectuée auprès des géomètres Herreye et Julien pour la suite de la procédure de la protection de la source.

ANTENNE COMMUNALE :

Le Conseil Municipal décide de mettre en place un forfait de raccordement à l'antenne communale de 150 € à la charge du demandeur pour toute nouvelle demande de branchement.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

- ADMR d'Allain
- Familles rurales de Colombey-les-Belles
- AMF Téléthon

- L'Assemblée décide d'accorder une subvention de 50 € à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Colombey les Belles et donne pouvoir au Maire pour régler cette somme sur le compte 6574 du budget communal.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Réunion du comité consultatif inter-centres (CCI) du SDIS le 05/05/2015 à 18h30 au local des pompiers d'Uruffe.

- Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de remerciement des enfants de l'école primaire d'Uruffe/Gibeauxmeix pour l'achat des ordinateurs.

- L'Assemblée est informée de la lettre de témoignage du Club Féminin d'Uruffe pour la remise en état et la mise à disposition de la salle de l'ancienne épicerie.

- Des demandes d'informations ont été faites auprès de l'opérateur Orange afin de connaître les éventuelles améliorations du réseau mobile et ADSL.

Aucune modification n'est prévue pour le moment.

À ce sujet, l'Assemblée demande au Maire de solliciter à nouveau les différents opérateurs et les pouvoirs publics pour que soit envisagée la couverture de la Commune par le réseau portable et l'accès internet renforcé, deux réseaux modernes dont la commune déplore le fonctionnement antédiluvien...

- Une course cyclotouriste AlterTour s'élancera de Bar-le-Duc le 18 juillet 2015 pour s'achever à Calais le 23 août 2015. Les cyclistes seront de passage à Uruffe le 20 juillet. L'Assemblée accepte de leur fournir un lieu d'accueil (parking des pompiers et chapiteau monté) pour la pose repas qu'ils veulent faire dans la commune.

- Les conseillers soulignent la remise en état de la croix Blondel au fond de fosses, qui avait été fracassé par un automobiliste inconscient et surtout irrespectueux de ce patrimoine historique.

La réparation est l'œuvre de Jean-Louis MARTIN aidé de son frère René à qui l'Assemblée adresse bien des remerciements et félicitations. Des photos des travaux seront publiées dans un prochain bulletin municipal.

ÉCOLES :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion à Gibeauxmeix le 10 avril, le projet de faisabilité chiffrée de création d'un regroupement scolaire avec les Communes d'Allamps, Gibeauxmeix, Vannes-le-Châtel et Uruffe devant être rendu initialement en juin, sera finalement reporté à la rentrée de septembre.

Sur le même sujet, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de M. WITTMANN Paul, Président de la Communauté de Communes du Val des Couleurs renouvelant sa proposition d'intégrer les enfants de la Commune vers le groupe scolaire de Rigny-la-Salle.

Un courrier de réponse et de remerciement pour cette sollicitation sera envoyé stipulant que la réflexion financière de ce projet ne peut se passer de l'étude de cette honorable proposition.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 20 mn.

Séance du 29 Mai 2015 à 20h30 :

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- EMPLOYÉS COMMUNAUX
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- LOCATIONS
- EPCI
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :**1- Situation de compte :**

À la date du 29/05/2015, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 132.606,59 € (dont 90.000 € d'emprunt pour les travaux de changement des conduites en plomb dont les travaux sont en cours d'achèvement et la facture en instance).

2- Décision modificative :

(en attente d'informations de la Trésorerie)

3- Facturation aux propriétaires :

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les différentes facturations de la Commune (eau, antenne...) aux propriétaires qui ont la faculté de répercuter dans les charges locatives ces dépenses. Ceci afin d'éviter les non paiements pour cause de changement fréquent de locataires, que les propriétaires négligent totalement de signaler en Mairie.

4- Dotation État :

Le Conseil Municipal prend connaissance des dotations de l'État pour l'année 2015 :

- Dotation de solidarité rurale (DSR) : 13.652,00 € (soit + 2.579,00 € par rapport à 2014).
- Dotation élu local : 2.812,00 € (soit + 13,00 € par rapport à 2014).
- Dotation nationale de péréquation (DNP) : 7.551,00 € (soit + 1.258,00 € par rapport à 2014).

EMPLOYÉS COMMUNAUX :**1- Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) :**

Le Maire évoque la possibilité de créer un poste d'agent polyvalent grâce à l'aide actuellement dispensée par l'État pour aider au retour à l'emploi.

Les avantages de cette action portent essentiellement sur la part financière puisque l'État apporte une contribution conventionnelle de 70 % sur le salaire de l'agent.

La durée hebdomadaire de travail est de 20h et le contrat de un an renouvelable une fois selon les informations actuelles de Pôle Emploi.

À l'issue de l'exposé technique, le poste concernant M. FAYS Janick, le Maire et M. FAYS Didier sortent pour laisser délibérer l'Assemblée.

Au rappel de ces deux conseillers, l'Assemblée s'est prononcée favorablement à l'unanimité des votants pour cette démarche, 9 voix s'exprimant pour et deux ne participant pas au vote. Le projet est donc lancé.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes

sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de créer un poste d'agent polyvalent dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
- **PRÉCISE** que ce contrat sera d'une durée de 12 mois (renouvelable selon les conditions légales).
- **PRÉCISE** que le contrat de travail est fixé à 20 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- **PRÉCISE** que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi (de 70 % du taux brut du SMIC pour les demandeurs d'emploi seniors), ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

2- Service intérim :

Le Maire expose à l'Assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service intérim auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Le Conseil

AUTORISE le Maire à faire appel autant que besoin au service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu.

La dépense afférente à ce remplacement sera inscrite au budget communal.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Conseil Municipal est informé des prochaines dates de réunions :

- mardi 9 juin 2015 à 9h30 : réunion de finalisation du règlement à présenter à la prochaine réunion publique
- jeudi 18 Juin 2015 à 18h30 : réunion publique
- vendredi 19 Juin 2015 à 20h30 : conseil municipal pour valider le règlement et débiter l'enquête publique.

M. LÉONARD Étienne, membre de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) fait un point sur la réunion du 13 mai 2015 relative au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme et de carte communale afin d'établir un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Une égalité des votes sur la prise en compte de l'aspect financier de ce service ayant eu lieu, une prochaine réunion est prévue le 1^{er} juin 2015 pour définir une stratégie sur le financement de cette compétence.

TERRAINS :

Achat de terrains par substitution SAFER :

Le Maire rappelle la délibération du 23 octobre 2014 pour laquelle le Conseil Municipal décidait d'acquérir les parcelles ci-dessous désignées, indiquées en nature de friches, pour un montant de 800 € l'hectare appartenant à Madame TONELLO Marie-Christine, à savoir :

- A n°119 d'une superficie de 03a 40 ca, en nature de Lande;
- A n°638 d'une superficie de 26a 90 ca, en nature de Futaie,
- A n°1179 d'une superficie de 04a 40ca, en nature de Terre ;
- A n° 1313 d'une superficie de 01a 70ca, en nature de Lande ;
- A n° 1374 d'une superficie de 02a 75ca, en nature de Lande ;

- E n°97 d'une superficie de 07a 00ca, en nature de Lande ;
- E n°98 d'une superficie de 32a 30ca, en nature de futaie ;
- E n°99 d'une superficie de 06a 60ca, en nature de futaie ;
- E n°153 d'une superficie de 05a 37ca, en nature de Lande ;
- E n°160 d'une superficie de 13a 90ca, en nature de Lande ;
- E n°191 d'une superficie de 04a 40ca, en nature de Lande ;
- E n°418 d'une superficie de 06a 25ca, en nature de taillis ;
- E n°517 d'une superficie de 10a 90ca, en nature de futaie ;
- F n° 540 d'une superficie de 16ca, en nature de pré ;
- ZA n° 159 d'une superficie de 01a 40ca, en nature de terre,

Il a été précisé que cette acquisition doit servir à constituer un patrimoine convertissable selon les besoins opportuns.

Le maire précise que le projet sera réalisé dans les conditions suivantes, à savoir :

- Acquisition des parcelles ci-dessus désignées à l'exception de la parcelle ZA n° 159, moyennant un prix total de 1.022,96 €
- par le biais d'une substitution par la SAFER de LORRAINE au profit de la commune d'URUFFE
- Acquisition dans les conditions de l'article L.141-1 du Code rural et de la pêche maritime, suivant un cahier des charges et notamment sous les charges suivantes, à savoir :
 - Engagement de maintenir une destination agricole ou forestière pendant 10 ans
 - Interdiction de morceler ou de lotir pendant 15 ans
 - Blocage des biens attribués durant 15 ans
 - Droit de préférence au profit de la SAFER pendant 15 ans.

Le Maire souligne la technicité de cette délibération imposée par la SAFER qui ne fait que confirmer les attendus précisés dans l'élaboration du PLU communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'acquisition pour un montant de 1.022,96 € des terrains ci-dessus visés sur Madame TONELLO par substitution de la SAFER de LORRAINE, et aux charges ci-dessus rappelées et figurant au cahier des charges dans le cadre de l'article 141-1 du Code rural et de la pêche maritime.
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tout document plus généralement corrélatif à cette opération
- précise que les frais seront à la charge de la Commune d'URUFFE
- charge la SCP ABBO-BURTE de régulariser l'acte de vente.

LOCATIONS :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ébauche du règlement des salles communales d'Uruffe, débat sur l'orientation de ce règlement pour y apporter quelques améliorations et précisions.

Le règlement définitif sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

EPCI :

1- Assistance technique pour l'assainissement :

Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle propose aux collectivités rurales qui ne bénéficient pas de moyens suffisants, une assistance technique dans les domaines de l'assainissement.

Cette assistance apporterait aux communes non assainies adhérentes, une aide pour la redéfinition d'un plan de zonage, et la reprise d'étude d'assainissement. Le Conseil Départemental propose au tarif de 0,50 €/habitant/an d'adhérer à la prestation « assistance à la programmation des travaux » correspondant aux besoins cités précédemment suivant les modalités de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est peu favorable à cette proposition et se réserve la possibilité de revenir sur sa décision lors d'un prochain conseil après

plus amples informations sur le sujet.

2- Groupement achat papier :

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif aux achats de papier.

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais relatifs à celle-ci,
- d'accepter le rôle de coordinateur tel que défini dans la convention constitutive
- de désigner M. FAYS José en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement de commandes.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

3- Fourrière animale :

M. le Maire informe l'Assemblée des différents prestataires de fourrière animale dans le secteur (Peace and Dog à Pulney, Refuge du Mordant à Toul et Refuge de Velaine en Haye).

Le transfert de compétence n'ayant pas été souhaité lors du conseil communautaire, et le dispositif de mise en place d'un groupement de commande dans ce domaine étant relativement lourd, il convient aux communes de faire appel elles-mêmes à l'un des trois prestataires.

Cette démarche montre les limites de fonctionnement de l'EPCI qui trouve des ressources pour des projets ponctuels comme la maison de la santé mais refuse systématiquement de prendre en charge la vie sociale courante de son territoire...

ESPACES NATURELS SENSIBLES :

Mme DELCROIX Janine informe le Conseil Municipal sur la manifestation Meine en fête prévue le 29 Août 2015 à Uruffe.

Un repérage des points importants du village a été effectué avec le Théâtre de Cristal, qui mettra en place les représentations théâtrales

Parallèlement, des ateliers d'arts plastiques dans le but de créer un décor pour chaque fête de village, se dérouleront à la Garenne dans les locaux du théâtre de cristal (Vannes-le-Châtel) les :

- 6, 20 et 27 Juin 2015
- 4, 11, 18 et 25 Juillet 2015

Horaires de 9h à 12h, ouverts à tous (enfants et adultes).

Inscription gratuite auprès du théâtre de cristal (03 83 25 41 89).

Une réunion publique aura lieu le jeudi 25 Juin 2015 à 20h00 sur le parking du local des pompiers d'Uruffe.

ÉCOLES :

1- Subvention cirque :

L'Assemblée décide d'accorder à l'école primaire d'Uruffe Gibeameix une subvention d'un montant de 100 € pour le spectacle de cirque 2015 offert aux enfants des écoles par la Commune.

2- Dérogations scolaires

Regroupement Pédagogique Intercommunal de Vannes-le-Châtel :

M. le Maire a été sollicité pour une demande de dérogation scolaire pour l'école maternelle.

Une réunion avec les maires de Vannes, Allamps et Gibeameix aura lieu pour traiter les demandes sollicitant l'inscription d'enfants venant de l'extérieur à l'école maternelle.

TRAVAUX :

- Le Conseil Municipal prend connaissance des devis de réparation de jeux au terrain de jeu d'un montant de 322,20 €.

Pouvoir est donné au Maire pour signer ces devis et gérer ce dossier.

- M. le Maire informe le Conseil de l'avancée des travaux du ruisseau de la Deuille et de l'Aroffe.

Le dossier des travaux et du suivi est consultable en Mairie.

L'Assemblée souligne le travail fait par l'entreprise SW Environnement qui livre une prestation remarquable et sans reproche

tant au niveau du délai que des dégagements sylvicoles. Le suivi de ces travaux par les maîtres d'œuvre et d'ouvrage est aussi à souligner, aucun point d'ombre n'étant laissé de côté. Ce suivi permet une réalisation pratiquement parfaite sur la Commune.

- Le Conseil est informé du compte-rendu d'intervention de l'entreprise Bouctot. Les constats premiers faits sur l'édifice ne laissent pas présager de bonnes nouvelles à venir sur l'état du bâtiment.

L'étude des travaux à réaliser est en cours, et nous apportera les réponses et solutions à mettre en œuvre pour traiter techniquement les dégâts. L'aspect financier dépassera sans doute de très loin les capacités communales.

- Un devis a été demandé à l'entreprise Muller pour effectuer une place de stockage des grumes au captage. Un rendez-vous avec M. Laurenson de l'ONF est prévu pour étudier les subventions possibles.

- Le rendez-vous initialement prévu le jeudi 28 Mai 2015 avec M. Personeni de l'EPCI de Colombey-les-Belles concernant le projet de salle des fêtes dans le Presbytère est reporté au 02 Juin 2015.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- M. le Maire informe le Conseil de l'appel de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse concernant une redevance des agriculteurs perçue à tort de 2008 à 2014.

L'Agence de l'eau remboursera la Mairie qui restituera l'argent aux Gaec. L'Agence avait décidé de prime abord de ne rembourser que sur trois ans les sommes versées, l'insistance professionnelle de la secrétaire de Mairie a permis de recouvrer la totalité des redevances de toutes les années perçues par l'Agence de bassin.

- L'abri forestier sera prêté à l'association des Pharmaciens sans frontière, actions d'Orient le 07/06/2015.

- La grève de l'entreprise Covalom (ramassage des ordures ménagères) est terminée. Les tournées vont reprendre habituellement.

- M. Bourguier et M. Fath du Souvenir Français continuent leur recherches sur le soldat Chenot, qui a été le dernier soldat à défendre le Fort de Douaumont jusqu'à l'arrivée des Allemands (en 1914).

Il était marié à une femme d'Uruffe et vivait dans une maison aujourd'hui démolie à l'angle de la rue des Morlots et des Pâtis entre le 15 et le 17 rue des Morlots. Le soldat Chenot homme de troupe a été fait prisonnier et considéré comme un officier, étant le dernier défenseur du Fort. Durant sa captivité, il a été traité comme un officier de haut rang par l'ennemi d'alors.

Une cérémonie lui rendant témoignage et honneur sera organisée en Commune en présence des personnalités aux alentours du 27 Février 2016.

- Le Conseil prend connaissance des invitations suivantes :

- formation CNFPT/ARS concernant la bonne gestion des ressources en eau.
- Réunion de l'Association des Maires 54 le jeudi 18 juin 2015 de 17h à 19h à la Communauté de Communes du Toulouais concernant la réforme des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.
- Réunion le 22 juin 2015 à 14h00 à la salle polyvalente de la MARPA à Colombey-les-Belles avec Mme BEAUREGARD Charlotte, ergothérapeute afin de présenter le service d'aides au maintien à domicile.
- Réunion le mercredi 10 Juin 2015 à 14h30 à la Communauté de Communes du Toulouais sur le thème de « la prévention de la radicalisation ».
- Conférence sur l'urbanisme le 30 Mai 2015 de 9h00 à 12h00 au centre de gestion de Villers-lès-Nancy.
 - Le Conseil Municipal décide de renouveler les services avec M. et Mme ZIMMERMANN Anthony (l'Eau à la Bouche) pour le repas des anciens qui aura lieu le dimanche 8 Novembre 2015.
 - Campagne de fleurissement 2015 : le Conseil Municipal décide de ne pas y participer.
 - Le conseil est informé de la demande de versement d'une indemnité de gardiennage de l'Église communale d'Uruffe. Le Conseil fait état de la dégradation du bâtiment qui va nécessiter des réparations lourdes et qui n'est plus en mesure d'être utilisée pour les rites culturels et ne peut donc accéder à cette demande de gardiennage rendue inutile.

- Mme Yung Nathalie a sollicité M. le Maire pour informer le Conseil Municipal d'un différend avec M. HEULLE Yoanne car son chien a attaqué celui de Mme YUNG. La gendarmerie a été prévenue.
 - Remerciements de la CFDT pour le prêt des tables et bancs lors du 1^{er} mai.
 - Le stérage du bois aura lieu le samedi 30/05/2015. Une autre session aura lieu en juillet.
 - Un pot de départ en retraite de M. CLAUDEL Pierre aura lieu le vendredi 05 Juin 2015 à 18h30. L'Assemblée réitère ses vœux de bonne retraite à Pierrot auprès de sa famille.
 - M. SIMONIN Stanislas s'interroge à propos du déneigement, à savoir qui l'effectuera les années à venir.
- L'Assemblée décide de traiter ce sujet lors d'un prochain conseil.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 h 33 mn.

REMISE DES DICTIONNAIRES AUX FUTURS 6ÈMES le Jeudi 25 Juin 2015

Mr FAYS José Mr KIEFFER Denis
Maire d'URUFFE Maire de Gibeauveix



Le 25 Juin 2015

*Prends bien soin de cette
bibliothèque ;
c'est elle qui apaisera tes doutes
en te proposant des réponses.
Et si parfois elle te fait découvrir que
savoir ne va pas toujours de pair
avec tolérance,
c'est en elle que tu trouveras les
armes contre l'ignorance...*

Bonne chance pour tes études.

*Les Municipalités
d'Uruffe et de Gibeauveix*





Le coin-coin du Philosophe

Marc Aurèle

*« Jette donc tout, ne garde que peu de choses
Et encore souviens-toi que chacun ne vit que
Dans l'instant présent le moment ; le reste c'est le passé
Ou un obscur avenir. Petite est donc l'étendue de la vie
Petit le coin de terre où l'on vit ; petite la plus longue
Renommée dans la postérité ; elle dépend de la succession
De petites hommes qui vont mourir très vite et qui ne
Connaissent ni eux-même ni ceux qui sont
Morts il y a longtemps. »*

Ce que complète Pascal :

« Qu'est-ce qu'un homme dans l'Infini ?? »

Et pour le penseur moderne.

La réponse est sans doute :

« un être qui n'a pas conscience de son insignifiance !... »

... À vos méninges...

Votre gentillesse
 our thoughtfulness
 will always
 be remembered
 me sera jamais oubliée



Cher monsieur le maire

Nous voulons vous
 remercier, vous et votre
 premier adjoint pour la
 gentillesse que vous nous
 avez montrée lorsque nous
 avons renouvelé nos vœux de
 mariage.

Nous avons passé une
 très belle journée et avons
 ramené avec nous de très
 bons souvenirs d'heure
 qui ont commencé il y
 a 50 ans.

Encore merci pour tout
 Très amicalement Nicole

Jack

Merci à Mr LÉONARD Jean pour sa photo de témoin du mariage.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :**MARIAGES :**

- Renouvellement des vœux de Mr JACKSON George et Mme JACKSON née FRANÇOIS Nicole le Samedi 18 Juillet 2015 (mariés le 17 Juillet 1965).



Crédit photo famille Jackson.



Rentrée scolaire 2015-2016



- Samedi 17 Octobre : Fête de la betterave
- Samedi 31 Octobre : Fête de l'horreur
- Dimanche 08 Novembre : Repas des Anciens
- Dimanche 15 Novembre : Fête patronale
- Samedi 05 Décembre : Saint Nicolas

DÉCÈS :

- Mme LAMOTTE Jeanne, née à URUFFE le 31 mai 1922, décédée le 09 juillet 2015 à Dijon.
- Mme WEBER Marie-Reine, née à URUFFE le 08 janvier 1945, décédée le 09 juillet 2015 à Dijon.
- Mme POTIER épouse BRACKE Albertine Marie-Louise, dite Marie-Lou, décédée le 10 août 2015 à Vannes-le-Châtel.
- Mr MALJEAN Henri, né le 22 mars 1949 à Uruffe, décédé le 20 Août 2015 à Frontignan (Hérault).

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances aux familles.

SUGGESTIONS : Vous pouvez les adresser en Mairie sur papier libre.

Merci de votre attention, rendez-vous au prochain numéro...